

## Enquête publique Trimet Avis complémentaire de Vivre et Agir en Maurienne

### A/ Aspect sanitaire

#### 1- Une étude sanitaire de 2008 qui interroge (pj 1)

Une évaluation des risques sanitaires liés aux rejets fluorés de l'usine de Saint Jean de Maurienne aboutit à un indice de risque de 1,62 par ingestion chez l'enfant, indice qui dépasse la valeur repère de 1.

Ce travail est réalisé sur la base des émissions fluorées de 2007 et 2008, respectivement 97 t/an et 90 t/an et qui correspondent à ce qui sera rejeté pour la future production d'aluminium de 160000 t Al/an.

#### 2- L'impact des particules fines non étudié

Un article du Dauphiné libéré du 14 avril 2021 titre : « La pollution de l'air continue de tuer prématurément »

Une étude récente montre que l'exposition aux PM 2,5 cause en France, la mort prématurée de 40 000 personnes par an.

Une chargée d'études à l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France estime que la pollution de l'air pourrait altérer le système immunitaire et ainsi fragiliser nos organismes face au virus .

En voici deux extraits :

Selon une nouvelle étude publiée ce mercredi par Santé publique France, menée entre 2016 et 2019, 40 000 personnes meurent chaque année prématurément du fait de la concentration en particules fines. Et c'est sans compter les morts imputées au dioxyde d'azote.

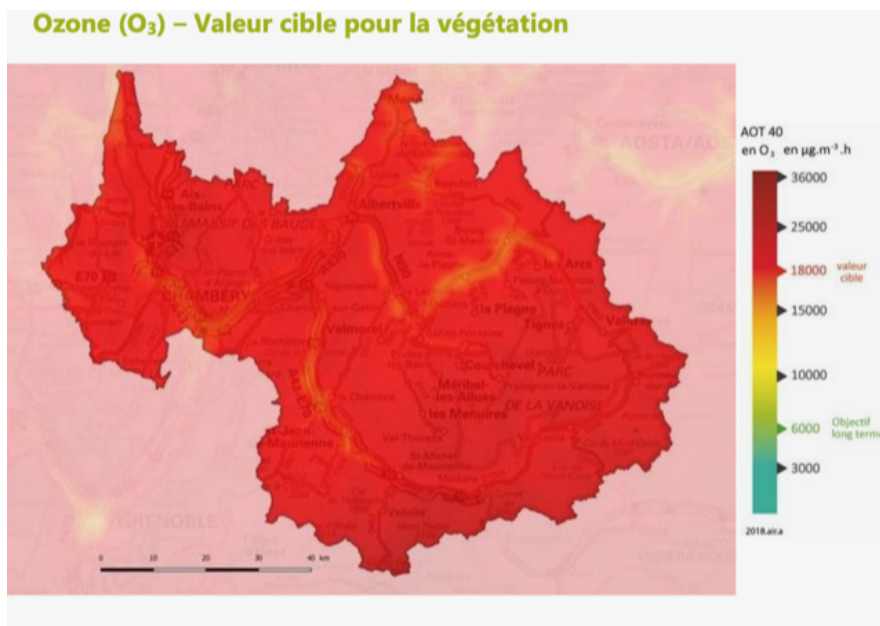
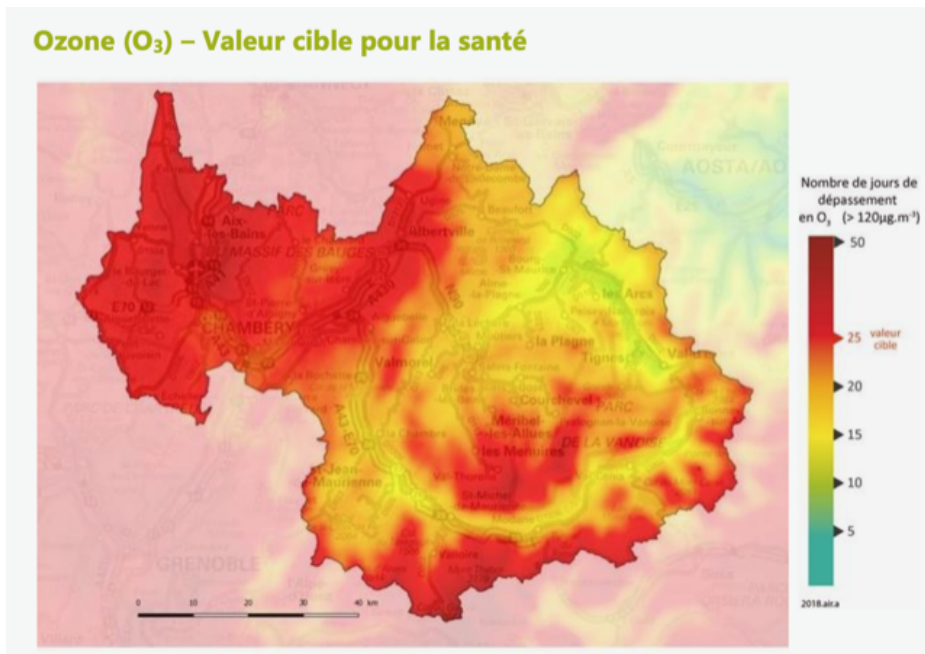
“ La pollution de l'air pourrait altérer le système immunitaire et ainsi fragiliser nos organismes face au virus. ”  
Sabine Host,  
chargée d'études  
à l'Observatoire  
régional de la santé  
d'Ile-de-France

Alors que l'on sait que ce sont les particules fines, PM 2,5, qui affectent le plus l'organisme, le dossier d'enquête ne traite que des PM 10, et déjà, elles posent problème : « pour les poussières, les concentrations mesurées lors de la campagne de mesures sont supérieures à la valeur du bruit de fond rural excepté au point 10 ». « une dégradation est possible...sur l'ensemble des points de mesures pour les PM10 excepté le point situé sur la commune de St Martin La Porte » (annexe 1 p.64).

### 3- L'influence probable sur l'ozone passée sous silence

Le dossier note l'accumulation d'ozone dans la troposphère au dessus des régions industrielles (PJ 4 p.70), polluant secondaire obtenu par l'action du soleil sur les polluants primaires. Par contre, on ne trouve pas trace de cet effet collatéral lié aux rejets de Trimet et amplifié par l'ensoleillement exceptionnel de la Maurienne.

Les mesures estivales de Air Rhône-Alpes témoignent d'ailleurs des niveaux inquiétants d'ozone en Maurienne, l'été en altitude.



Source : Bilan atmo 2018

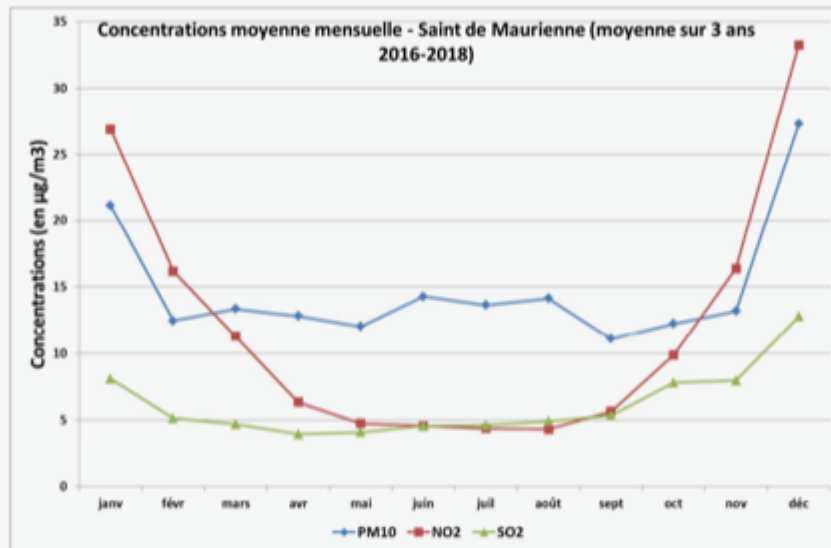
#### 4- Le volet sanitaire d'après l'étude environnementale (PJ 4) et l'annexe 1

##### Des hypothèses discutables

- Les prélèvements d'air sur 14 jours entre le 5 et le 19 septembre (pj4 p.56) n'ont pas de valeur statistique, d'autant qu'ils se situent à une période de moindre pollution.

Le graphique suivant présente l'évolution des concentrations de cette substances au cours d'une année.

Figure 18 : Evolution des concentrations dans l'air sur une année



Sur la station Saint Jean de Maurienne, on observe une augmentation des concentrations pour l'ensemble des substances entre octobre et janvier. Cette tendance peut s'expliquer par la mise en route des chauffages résidentiels et tertiaires et l'augmentation des émissions liées au fonctionnement de ces sources ainsi que des conditions météorologiques moins dispersives en hiver.

Capture d'écran

- Il est faux de considérer (PJ 4 p.23) « qu'aujourd'hui, Trimet produit entre 145Kt et 150Kt d'aluminium par an ».

Si l'autorisation préfectorale précédente fixait le plafond à 150Kt, les graphiques montrent que depuis 2015, la production avoisine 140Kt. Les années 2018 et 2019 ne peuvent donc servir de référence, car l'augmentation ne sera pas de 6,7 % mais de 14,3 %.

L'hypothèse pour l'estimation des flux réalisée à partir des mesures 2016 à 2018 (Annexe 1 p.19) est donc inexacte.

- Le taux de consommation de légumes et fruits du potager est estimée à 29 % d'après une étude réalisée en Haute Savoie en 2003 (Annexe 1 p.141), chiffre peu significatif pour un rapport concernant la Maurienne en 2020.

##### Des points critiques

- Pour l'ensemble des points de mesure, une dégradation est possible vis à vis des HAP au droit de tous les points, qu'ils soient proches ou éloignés excepté à Villargondran (Annexe1 p.62).

Dégradation possible sur l'ensemble des points de mesure pour les PM 10, sauf à Saint Martin la Porte (Annexe1 p.64) .

- À l'Echaillon (point 21)

La concentration en plomb dépasse la gamme des concentrations rencontrées dans les sols français et ce point présente les concentrations les plus fortes en HAP. Une dégradation vis à vis du plomb et des HAP est possible au droit du point 21 (Annexe1 p.62) .

Pour les particules, la concentration au point 21 dépasse la valeur limite pour la protection de la santé humaine. L'état du milieu pour ce composé est incompatible avec les usages actuels en ce point (Annexe p.65) .

- À Villargondran (point 5)

Ce point présente des teneurs maximales en acide fluorhydrique et dioxyde de soufre, une dégradation est possible pour l'acide fluorhydrique, le naphtalène et le dioxyde de soufre au droit du point 5 (Annexe p.64).

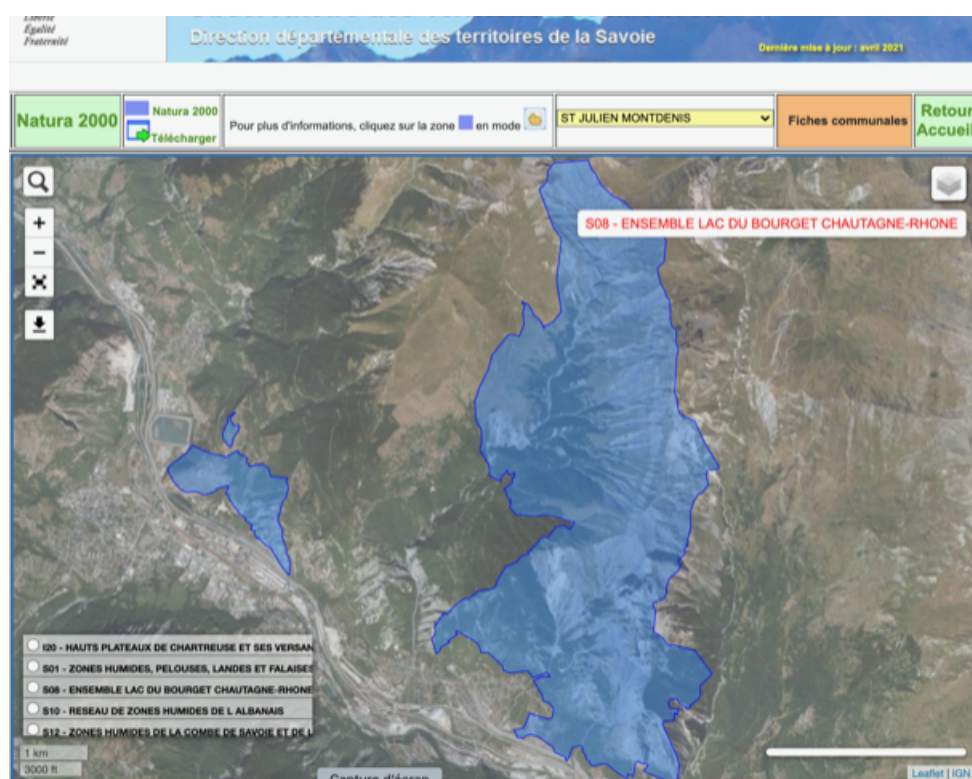
Pour l'acide fluorhydrique, la concentration maximale mesurée dépasse la valeur guide de l'OMS au point 5.

Cette valeur guide est construite pour prévenir des effets sur le bétail et les végétaux. Elle protège également la population. L'état du milieu pour ce composé est incompatible avec les usages actuels en ce seul point (Annexe p.65).

- Milieu légume

Le coefficient de danger est égal à 0,2 (Annexe p.67), c'est à dire la valeur limite entre l'état compatible et la zone d'incertitude (Tableau annexe p.66).

## B/ Les zones préservées



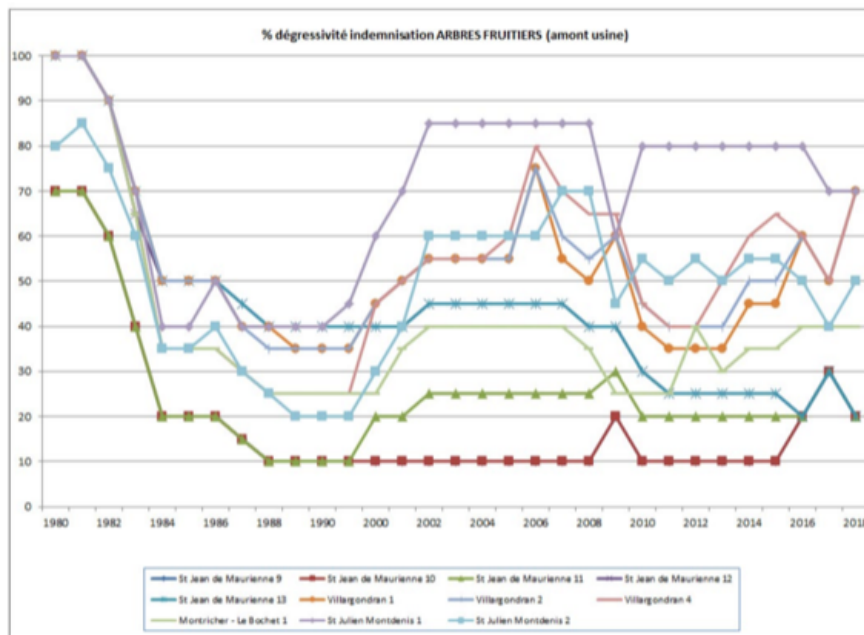
### 1- Le site Natura 2000 des Encombres

Elle se situe à 50m de l'usine, à l'amont de Saint Julien-Montdenis, commune dans laquelle la plantation de safran des Ateliers de Maurienne a été décimée par les émanations fluorées et donc abandonnée.

Le taux de dégressivité en 2007/2008, c'est à dire la perte d'exploitation dans cette commune à une période soumise à une pollution comparable à celle prévue dans le projet, atteint 85 % tant pour les vignes que pour les arbres fruitiers (cf taux de dégressivité St Julien-Mondenis 1)



L'évolution de la dégressivité au cours des dernières années est présentée ci-dessous :



Capture d'écran de dégressivité pour indemnisations des arbres fruitiers, constaté de 1980 à 2018 - AMONT

Affirmer, page 142 de l'étude environnementale (pj4), l'absence d'impact sur cette zone protégée semble pour le moins improbable.

## 2- La ZNIEFF de type 1 de l'Echaillon et Montandré

Elle se situe au droit de l'Echaillon très pollué, et l'absence d'impact paraît illusoire.

**Notons que ces deux zones protégées abritent les tulipes de Savoie et le sabot de Vénus, espèces sensibles au fluor. Elles hébergent une importante population de bouquetins dont on peut craindre qu'ils ne soient eux aussi atteints de fluorose comme ce chamois expertisé en 2008 dans la commune voisine de St Martin d'Arc (cf pj 2).**

## C/ Des normes laxistes

### 1- Un non respect des normes actuelles

Un dépassement chronique des cyanures ?...C'est forcément une mauvaise interprétation, donc Trimet demande et obtient de rehausser le flux (pj4 p.93).

On dépasse les valeurs seuils en poussières, acide chlorhydrique, oxydes d'azote, hydrocarbures totaux, dioxyde de soufre, fluorure d'hydrogène ?...Qu'importe, les seuils seront relevés (PJ 4 p.105 à 110).

### 2- Des références aux meilleures techniques disponibles ou MTD

Les meilleures techniques disponibles relatives aux rejets de fluor ont été élaborées par le laboratoire de recherche de Saint Jean de Maurienne et mises en œuvre en 1979 avec la série F, c'est à dire, il y a plus de 40 ans. Convenons que les efforts de recherche pour améliorer les performances des captations n'ont pas beaucoup mobilisé l'industrie de l'aluminium et que si l'administration ne se montre pas plus contraignante, il n'y a aucune

raison pour Trimet de capter davantage sauf à augmenter la capacité de captation pour maintenir les rejets au dessous de 80 t/an (cf la 1ère déposition de VAM ).

### 3- Une augmentation notable des rejets futurs

Tableau de l'évaluation des émissions d'après l'Annexe 1

	p. 18 Arrêté préfectoral du 26 / 03 / 2018	p. 20 Configuration actuelle	p. 21/22 VLE proposée	p.22/23 Configuration future	Augmentation des rejets
<b>NOx</b>	200 t/an +0,35 kg/tAl soit 252,5 t/an		220 t/an +0,35 kg/tAl soit 276 t/an		23,5 t/an
<b>NO2</b>		135,9 t/an		276 t/an	140,1 t/an
<b>SO2</b>	2250 t/an	1714,5 t/an	2400 t/an	2400 t/an	685,5 t/an
<b>CO</b>	150 kg/tAl 22 500 t	7269 t/an	150 kg/tAl 24 000 t	24 000 t/an	16 731 t/an
<b>PM10</b>	150 t/an	166,5 t/an	200 t/an	216,6 t/an	50,1 t/an
<b>Fluor</b>	100 t/an	79,6 t/an	100 t/an	100 t/an	20,4 t/an

**Malgré les effets délétères avérés ou probables des rejets actuels, il est déraisonnable d'augmenter encore le permis de porter atteinte aux végétaux, aux animaux, aux êtres humains et à la biodiversité.**

**Vivre et Agir en Maurienne demande que l'augmentation de production d'aluminium se fasse sans augmentation des effluents.**

#### D/ Aspect économique

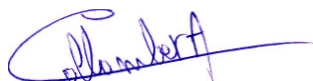
Si le souci de compétitivité est légitime, il doit se combiner avec les autres impératifs, en particulier la protection de la santé et de l'environnement. A cet égard, nous nous étonnons que TRIMET, tout en avançant l'objectif de compétitivité, ne donne aucun élément chiffré. Nous sommes donc dans l'incapacité d'apprécier quels seraient les montants d'investissements possibles, tout en sauvegardant une compétitivité suffisante, alors que le cours de l'aluminium, comme des autres matières premières atteint des sommets.

C'est pourquoi l'autorisation d'accroître la production devrait être subordonnée à l'engagement de Trimet de réaliser au préalable une amélioration substantielle de ses captations, avec l'objectif de les maintenir au niveau actuel, en s'appuyant sur la subvention de l'Etat et ses ressources propres, sauf à apporter la démonstration chiffrée et validée par une expertise indépendante qu'elle n'en a pas la capacité financière.

**En conclusion, Vivre et Agir en Maurienne confirme son avis défavorable au projet dans sa configuration actuelle.**

Le 26 avril 2021

Annie Collombet  
Coprésidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Collombet', with a long horizontal flourish extending to the right.

## ANNEXE 2

### Synthèse sanitaire du fluor

Pour le calcul du niveau de risque, l'article 5 de arrêté préfectoral du 29 mars 2010 impose une valeur toxique de référence de **13 µg/m<sup>3</sup> (pour le risque par inhalation) et 0,05 mg/kg/j (pour le risque par ingestion)**.

L'évaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques (Etude de 2008) prend pour base de calcul des valeurs de **13 µg/m<sup>3</sup> (pour le risque par inhalation) et de 0,04 mg/kg/j (pour le risque par ingestion)**. Ces valeurs sont donc conformes à l'arrêté préfectoral en vigueur (identique pour l'inhalation et plus contraignante pour l'ingestion).

Polluant	Indices de risque au point d'impact maximum (polluant avec seuil)			Valeur repère
	Inhalation	Ingestion		
		Enfant	Adulte	
Fluor	0,89	1,62	0,51	1

L'indice de risque pour le fluor par ingestion chez l'enfant dépasse la valeur repère de 1. Le caractère très pénalisant de l'étude sanitaire (ingestion de fruits non lavés et non épluchés, VTR utilisée inférieure à la VTR réglementaire,...) explique en partie ce résultat élevé.

*« La situation ne semble pas préoccupante car le traitement et/ou le lavage des fruits et légumes conduit à une baisse significative de leur niveau de contamination. Il faut également noter que l'écart entre les doses de fluor correspondant à des effets bénéfiques ou indésirables sur la santé est étroit. »*

Extrait de l'Evaluation des risques sanitaires liés aux rejets de l'établissement RTA, 2008

Il est à souligner d'autre part que cette étude a été réalisée sur la base des concentrations et flux d'émission de fluor de 2007 et 2008, dont le niveau est environ deux fois égal à celui des années 2010 et 2011. Nous n'avons pas réalisé de nouvelle étude depuis 2012.



En 2008 L'INERIS a réalisé une tierce expertise de notre étude sanitaire. La conclusion de cette contre-expertise sur le risque dû à l'ingestion de fluor par l'enfant est la suivante :

« Toutefois, le risque de fluorose chez les enfants vivant au voisinage du site

découle d'un scénario très majorant qui laisse supposer que l'exposition réelle est certainement en dessous des DJE calculées pour l'inhalation et l'ingestion. Les indices de risque proches de la valeur repère laissent donc supposer que le risque sanitaire, dans le cas des effets non cancérogènes du fluor, est non préoccupant en l'état des connaissances actuelles pour les enfants résidant à proximité du site.

Par ailleurs, ce constat semble conforté par l'étude menée par l'INSERM de 1978 à 1980, sur des enfants de 6 à 12 ans résidant dans l'environnement du site, et qui n'a montré aucun effet sur le développement. A cette période les rejets fluorés de l'usine était de 400 tonnes par an pour moins de 50 tonnes aujourd'hui. »





Dossier suivi par Philippe AULIAC  
Tél. : 04.79.60.72.03 - Fax : 04.79.60.72.09  
Port. : 06.88.31.87.42  
E-mail : [p.auliac@chasseursdesavoie.com](mailto:p.auliac@chasseursdesavoie.com)

Objet : Compte rendu simplifié d'autopsie

**Réseau Sagir**

Bassens le 27/03/2018,

Monsieur le président,

Vous avez acheminé personnellement un cadavre d'animal sauvage au laboratoire vétérinaire départemental d'analyses par l'intermédiaire du réseau Sagir ou votre ACCA est concernée par une autopsie réalisée par ce même réseau.

Ce courrier a pour objectif de vous renseigner en termes simples sur les causes de la mort de cet animal et sur l'influence éventuelle de celle-ci sur la population d'animaux concernée ou le cas échéant sur la santé humaine ou de vos chiens de chasse.

Espèce : Chamois Date : 19/02/2018 N° Sagir : 136784 Commune : St Martin d'Arc  
Explications sur les causes de la mort de l'animal: fluorose, abcès au niveau de la mâchoire.

Nature de la maladie ou des parasites en question : Les dents de ce chamois étaient déformées, symptôme d'excès de fluor. L'abcès à la mâchoire a certainement empêché l'animal de se nourrir correctement, entraînant un affaiblissement au cours de cet hiver rigoureux.

Impacts éventuels sur la santé humaine : RAS

Impacts éventuels sur vos chiens de chasse : RAS

Impacts sur la population d'animaux concernée : RAS

Pour le président  
Philippe AULIAC  
Technicien cynégétique